

NACTIM

L'INTÉRIM AUTREMENT



CHARTRE DE BONNE COOPERATION

NACTIM, UN PROJET COOPÉRATIF POUR
UNE AMBITION COLLECTIVE !

WWW.NACTIM.FR

Une coopérative présente un modèle de gestion démocratique qui repose sur des valeurs de responsabilité, confiance et de transparence.

La finalité première d'une coopérative telle que Nactim est de rendre un service collectif à ses membres. Ce service prend ici la forme d'actions de recrutement, placement et développement d'un vivier mutualisé de personnel non-permanent, pour intervenir au sein d'associations issues des champs du sanitaire, social et médico-social.

Pour faire vivre notre projet collectif, des engagements réciproques et durables sont nécessaires entre la coopérative et ses membres, qui sont à la fois associés et bénéficiaires.

La coopérative Nactim et ses coopérateurs s'engagent à :

DEMOCRATIE

NACTIM

1. Garantir à tout coopérateur la possibilité d'exercer son rôle d'associé.
2. Favoriser l'entrée de nouveaux coopérateurs non lucratifs sans discrimination dès lors qu'ils réunissent les critères demandés.
3. Prendre en compte et étudier les suggestions d'évolution du service Nactim remontées par les coopérateurs et les partager dans les instances.
4. Tenir informés ses membres des décisions prises par la coopérative en veillant à structurer des relais locaux.
5. Apporter tous les éclairages utiles à tout nouvel adhérent pour siéger dans les instances de gouvernance et être partie prenante dans les décisions de la coopérative.
6. Animer et favoriser la participation aux Assemblées générales et Conseil des coopérateurs.

COOPERATEURS

1. Participer activement au fonctionnement des Assemblées Générales et instances en prenant part aux votes.
2. Assurer un relais de proximité auprès des coopérateurs du territoire.
3. S'impliquer dans les différents projets mis en œuvre par la coopérative.
4. Promouvoir et représenter Nactim pour valoriser localement son projet.

RESPONSABILITE

NACTIM

1. Veiller au respect des réglementations en vigueur, alerter et conseiller les associations pour une gestion juridiquement sécurisée des contrats de travail.
2. Avoir une approche concertée des situations à risque juridique (fin anticipée de contrat, procédures disciplinaires etc.).
3. Suivre et piloter l'activité de son prestataire back office afin d'assurer une fluidité et une efficacité des process, garants d'une paie et une facturation conformes.
4. Se donner les moyens d'enrichir et développer le vivier de salariés de la manière la plus pertinente et qualitative possible.
5. Recevoir en entretien tous les candidats sélectionnés et constituer un dossier administratif complet et valide avant toute intégration de la personne au vivier.
6. Proposer, dans les meilleurs délais, un placement de salarié au plus près des besoins des coopérateurs.

CONFIANCE ET TRANSPARENCE

1. Rendre régulièrement visite aux établissements afin de créer un lien de proximité.
2. Veiller à comprendre le fonctionnement et les enjeux des coopérateurs de Nactim.
3. Faire participer, quand cela est possible et pertinent, les établissements aux entretiens d'embauche ou actions de recrutement.
4. Etudier toutes les candidatures envoyées par les établissements.
5. Communiquer sur l'arrivée de nos nouveaux profils au sein du vivier.

COOPERATEURS

1. Adopter les process et les moyens techniques mis en place par Nactim.
 2. Réserver aux salariés Nactim, un accueil et une intégration organisés au sein des établissements.
 3. Participer aux actions de fidélisation des salariés mis à disposition.
 4. Transmettre toutes évolutions des éléments de paie et/ou accords d'entreprise s'appliquant aux salariés de Nactim.
 5. Informer de toute embauche en CDI d'un salarié Nactim.
 6. Ne pas limiter le recours à Nactim qu'aux situations urgentes et aux contrats de courte durée.
 7. Ne pas être adhérent de plusieurs coopératives ayant le même objet que Nactim.
-
1. Communiquer régulièrement avec les agences sur leurs besoins et faire des points réguliers sur la qualité de la coopération.
 2. Anticiper au maximum ses besoins de personnel.
 3. Transmettre les CVs reçus spontanément pour étude via Nactim.
 4. Favoriser l'intégration de nouveaux salariés proposés par Nactim.
 5. Rendre compte de la qualité de la mission réalisée, afin d'évaluer et réajuster la qualité du vivier.

CONFIANCE ET TRANSPARENCE

NACTIM

5. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services.
6. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services.

COOPERATEURS

6. Contribuer à l'amélioration continue des services de Nactim.

ETHIQUE

1. Assurer l'application de critères objectifs dans la mutualisation du vivier des intérimaires.
2. Garantir une équité de traitement dans les services apportés aux associations coopératrices.
3. Veiller à sensibiliser le personnel permanent Nactim quant à la finalité des missions des coopérateurs.

1. Accepter la mutualisation du vivier Nactim et son enrichissement par les apports des ressources de chacun.
2. Adopter le même traitement et respect envers les intérimaires qu'envers vos permanents.
3. Contribuer à la professionnalisation des intérimaires.
4. Adopter une posture de coopérateur-acteur.

Par notre engagement, nous choisissons ensemble de faire de cette coopérative un succès, contribuant à l'optimisation de la qualité des accompagnements des bénéficiaires !